Le bilan trimestriel de la veille de Pirouette

Pirouette est un magasin indépendant de jeux et jouets de 450 m² à Martigues. Sa gérante, Mme Fabregat, a mis en place en juin 2026 un plan de veille : chaque information retenue est consignée sur une fiche de veille (date, source, résumé, fiabilité, action proposée, responsable du suivi), puis diffusée à l'équipe. Avant la préparation de Noël, Théo, alternant en BTS MCO, fait le bilan du troisième trimestre, de juillet à septembre 2026, à partir du tableau de suivi et des objectifs du plan (documents 1 et 2).

Complétez l'annexe 1, puis répondez aux questions d'analyse.

Document 1 : tableau de suivi des fiches de veille (juillet à septembre 2026)

Domaine de veille	Fiches de veille	Dont fiches datées et sourcées	Dont fiches diffusées à l'équipe sous 7 jours	Dont fiches suivies d'une action
Commerciale (clients)	25	24	19	10
Concurrentielle	17	16	13	8
Fournisseurs et produits	16	15	10	7
Réglementaire	5	5	5	3
Sociétale et environnementale	9	8	3	2
Total du trimestre	**72**	**68**	**50**	**30**

Document 2 : objectifs du plan de veille

- Au moins 20 fiches de veille par mois.
- Toutes les fiches datées et sourcées (100 %).
- Au moins 80 % des fiches diffusées à l'équipe dans les 7 jours qui suivent la collecte de l'information.
- Au moins 40 % des informations suivies d'une action : ajustement de prix, commande, mise en avant, étude.

Annexe 1 (pourcentages à une décimale, nombres de fiches entiers)

Question	Réponse
Nombre moyen de fiches de veille par mois	
Part des fiches datées et sourcées (%)	
Part des fiches diffusées à l'équipe sous 7 jours (%)	
Part des informations suivies d'une action (%)	
Part des fiches de veille sociétale et environnementale diffusées sous 7 jours (%)	
Nombre de fiches supplémentaires qu'il aurait fallu diffuser sous 7 jours pour atteindre l'objectif	

Questions d'analyse

Au vu du bilan, quelle doit être la priorité de Mme Fabregat pour le trimestre suivant ?

☐ Produire davantage de fiches de veille chaque mois, en commençant par la veille réglementaire, la moins fournie
☐ Faire suivre davantage d'informations d'une action, puisque c'est le plus faible des trois taux suivis par le plan
☐ Diffuser plus vite les informations à l'équipe, en commençant par la veille sociétale et environnementale

Justification :

Une vidéo très partagée d'une influenceuse présente un jeu de construction comme « le jouet de Noël 2026 » ; elle porte la mention « collaboration commerciale ». Pour la veille de Pirouette, cette mention signifie que :

☐ L'influenceuse est rémunérée par la marque : son avis n'est pas objectif et l'information est à recouper avant de commander en quantité
☐ La marque a validé le contenu de la vidéo : l'information est vérifiée et peut être retenue pour commander en quantité
☐ La vidéo enfreint la loi sur les influenceurs : l'information doit être ignorée et la vidéo signalée à la DGCCRF

Justification :

Pour compléter une fiche, Théo demande à un assistant d'intelligence artificielle le nombre de jeux de société vendus en France en 2025. La réponse obtenue :

☐ Doit être écartée, car l'outil ne cite pas ses sources et son chiffre ne peut donc pas être contrôlé
☐ Peut être consignée telle quelle, car l'outil s'appuie sur de très nombreuses sources récentes et fiables
☐ Doit être vérifiée dans la source d'origine avant d'être consignée, car l'outil peut inventer chiffres et références

Justification :